

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des  
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel. : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / IT**

Direction Générale des Services :  
DGA des Politiques Municipales :  
DGA des Moyens généraux :  
DGST :  
Service des Ressources Humaines :  
Service des Marchés Publics :  
Classeur 3<sup>ème</sup> :  
Services Extérieurs :

**Date de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre**

**L'an deux mille quatorze**

**Le huit décembre à 18 h**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,  
sur la convocation et sous la présidence de :**

**Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY**

**EXCUSES ayant donné pouvoir : C. DEMUYNCK (à N. LEBLANC) - S SERHANI (à M.C. LALY) - S. ZATAR (à M.P. ROPITAL) - N. MONTFORT (à C. DI POMPEO) - M. GABET (à L. A. DE BEJARRY)**

**EXCUSES : D. DEJARDIN (arrivé à partir de la question n° 7)**

**ABSENT(S) : N. TADJIRT**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS**

**OBJET N° 8 : Autorisation de recrutement des agents pour le recensement annuel de la population et modalités de rémunération**

Vu l'article L.2122-21 10° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Considérant que le recensement de la population permet d'établir la population légale de la commune, qui a un impact fort en termes de gestion communale et de finances locales et de fournir des données socio-économiques détaillées sur les individus et les logements de la commune.

Considérant que ce recensement se déroulera du 15 janvier 2015 au 21 février 2015 inclus auprès de 8 % des logements de la commune, ce qui représentera 1 164 logements.

Considérant que, compte tenu du nombre d'adresses à recenser, il est proposé de procéder au recrutement de 6 agents recenseurs, la désignation des agents recenseurs et de leurs conditions de rémunération, étant de la seule responsabilité de la commune.

Considérant que deux demi-journées de formation seront dispensées par l'INSEE,

Qu'une visite des lieux destinée au repérage des adresses devra être réalisée par chaque agent recenseur entre ces séances de formation.

Considérant que la formation pourrait être rémunérée au taux horaire du SMIC, au prorata du nombre d'heures,

Que pour la visite des lieux, il pourrait être alloué une rémunération forfaitaire brute de 50 € par agent recenseur.

Considérant que pour la collecte, il est proposé d'allouer une rémunération forfaitaire brute de 1,85 € par bulletin individuel et 1,20 € par logement recensé.

Considérant que le montant de la dotation forfaitaire attribué par l'Etat à la commune, versé à la fin du premier semestre 2015 sera de 6 728 €, la Ville supporterait sur le budget communal les charges patronales afférentes à la rémunération des agents recenseurs, si cette dotation était insuffisante.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 6 agents recenseurs dans les conditions de rémunération mentionnées ci-dessus.
- Inscrire les crédits correspondants au budget.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

**Autorise :**

- Monsieur le Maire à procéder au recrutement de 6 agents recenseurs pour le recensement annuel de la population, dans les conditions de rémunération mentionnées ci-dessus.
- **l'inscription** des crédits correspondants au budget.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire de Maubeuge,**